

MARCHE N° 2021080

**REHABILITATION DE L'IMMEUBLE DU 15 RUE PLUVIAULT A NIORT, AMENAGEMENT D'UN
POINT DE VENTE BOULANGERIE/SNACKING**

Lot 2 Gros-oeuvre

Avenant n°3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 20 juin 2022,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, la SARL CONTIVAL sise 3 rue des Fossés – BP 50030 à LUSIGNAN (86600) , SIRET 398 958 306 00027,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2021080 relatif à la réhabilitation de l'immeuble du 15 rue Pluviault à Niort – Aménagement d'un point de vente boulangerie / snacking, lot 2 – Gros-oeuvre, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et CONTIVAL et notifié le 29/09/2021 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT

Suite à l'avancée des travaux, il s'est avéré que :

- Le plancher du R+2 pouvait être conservé en l'état,
- La fourniture et mise en place de caniveaux devant la vitrine était nécessaire,
- Des enduits complémentaires étaient nécessaires ainsi que la réalisation de carottages.

Ces modifications entraînent des évolutions financières du marché.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites aux devis n° 1314.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	Montant initial + avt 1	Montant de l'avenant	Montant total
Montant € HT	71 273,18	- 1 297,57 €	69 975,61 €
TVA 20 %	14 254,64	- 259,51 €	13 995,13 €
Montant total € TTC	85 527,82	- 1 557,08 €	83 970,74 €

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN

MARCHE N° 2021082

**REHABILITATION DE L'IMMEUBLE DU 15 RUE PLUVIAULT A NIORT, AMENAGEMENT D'UN
POINT DE VENTE BOULANGERIE/SNACKING**

Lot 4 – Couverture - Etanchéité

Avenant n°2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 20 juin 2022,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, la société LES COUVERTURES LOPEZ sis 19 Rue René Soré à THOUARS (79100), SIRET 438 069 189 00126,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2021082 relatif à la réhabilitation de l'immeuble du 15 rue Pluviault à Niort – Aménagement d'un point de vente boulangerie / snacking, lot 4 – couverture - étanchéité, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et LES COUVERTURES LOPEZ et notifié le 29/09/2021 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

Suite à la pose de la charpente sur la partie arrière de l'immeuble, il s'est avéré que des bavettes d'étanchéité complémentaires étaient nécessaires avec les murs avoisinants

Ces modifications entraînent des évolutions financières du marché.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis n° 15019242.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	Montant initial	Montant de l'avenant	Montant total
Montant € HT	20 342,09 €	901,27 €	21 243,36 €
TVA 20 %	4 068,42 €	180,25 €	4 248,67 €
Montant total € TTC	24 410,51 €	1 081,52 €	25 492,03 €

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN

MARCHE N° 2021083

**REHABILITATION DE L'IMMEUBLE DU 15 RUE PLUVIAULT A NIORT, AMENAGEMENT D'UN
POINT DE VENTE BOULANGERIE/SNACKING**

Lot 5 – Menuiseries extérieures - Serrurerie

Avenant n°2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 20 juin 2022,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, la société RIDORET MENUISERIE sis 70 rue du Québec – ZI Chef de Baie à LA ROCHELLE (17041), SIRET 302 001 797 00042,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2021083 relatif à la réhabilitation de l'immeuble du 15 rue Pluvialt à Niort – Aménagement d'un point de vente boulangerie / snacking, lot 5 – Menuiseries extérieures - Serrurerie, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et RIDORET MENUISERIE et notifié le 29/09/2021 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT

Suite à l'avancé des travaux, il s'est avéré nécessaire d'installer des bavettes d'appuis en aluminium laqué.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis n° V1 - 90537-3

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	Montant initial	Montant de l'avenant	Montant total
Montant € HT	50 917,00 €	1 225,36 €	52 142,36 €
TVA 20 %	10 183,40 €	245,07 €	10 428,47 €
Montant total € TTC	61 100,40 €	1 470,43 €	62 570,83 €

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN

MARCHE N° 2021087

**REHABILITATION DE L'IMMEUBLE DU 15 RUE PLUVIAULT A NIORT, AMENAGEMENT D'UN
POINT DE VENTE BOULANGERIE/SNACKING**

Lot 9 – Electricité

Avenant n°2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 20 juin 2022,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, la société CEME ATLANTIQUE sis 4 rue Lavoisier à AYTRE (17440), SIRET 333 746 774 000 20,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2021087 relatif à la réhabilitation de l'immeuble du 15 rue Pluviault à Niort – Aménagement d'un point de vente boulangerie / snacking, lot 9 – Electricité, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et CEME ATLANTIQUE et notifié le 29/09/2021 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

Suite à l'avancée des travaux, il s'est avéré nécessaire d'installer des luminaires encastrés.

Ces modifications entraînent des évolutions financières du marché.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis n°10-013213.A

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	Montant initial	Montant de l'avenant	Montant total
Montant € HT	32 891,53 €	1 241,37 €	34 132,90 €
TVA 20 %	6 578,31 €	248,27 €	6 826,58 €
Montant total € TTC	39469,84 €	1489,64 €	10 959,48 €

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN